

Communiqué de presse

Raiffeisen Suisse rembourse l'emprunt Additional Tier 1 et prévoit un nouvel emprunt Additional Tier 1

Saint-Gall, le 16 mars 2018. Raiffeisen Suisse résilie en bonne et due forme, pour le 2 mai 2018, l'emprunt Additional Tier 1 en cours doté d'un faible seuil de déclenchement et dont la valeur nominale est de CHF 550 mio. Le montant du remboursement correspond au montant nominal de l'emprunt et aux intérêts cumulés jusqu'à la date de résiliation.

Dans le même temps, Raiffeisen Suisse entend émettre un nouvel emprunt AT1 doté d'un seuil de déclenchement élevé. La décision relative au lancement et à la forme définitive d'un nouvel emprunt AT1 dépend de la situation sur le marché.

Renseignements: Service de presse de Raiffeisen Suisse

presse@raiffeisen.ch

Philippe Thévoz, porte-parole
021 612 50 71, philippe.thevoz@raiffeisen.ch

Sylvie Pidoux, porte-parole
021 612 50 39, sylvie.pidoux@raiffeisen.ch

Raiffeisen: troisième groupe bancaire de Suisse

Le Groupe Raiffeisen est la première banque retail en Suisse. Le troisième acteur du marché bancaire suisse compte 1,9 million de sociétaires et 3,7 millions de clients. Le Groupe Raiffeisen est présent sur 912 sites dans toute la Suisse. Les 255 Banques Raiffeisen, qui sont des coopératives juridiquement autonomes, sont regroupées au sein de Raiffeisen Suisse société coopérative. Cette entité assure la fonction de direction stratégique de l'ensemble du Groupe Raiffeisen. Grâce aux sociétés du Groupe, à ses coopérations et à ses participations, Raiffeisen propose aux particuliers et aux entreprises une offre complète de services et de produits. Au 31 décembre 2017, le Groupe Raiffeisen gérait 210 milliards de francs d'actifs et près de 181 milliards de francs de prêts et crédits à la clientèle. Sa part de marché dans les opérations hypothécaires est de 17,5%. Le total du bilan s'élève à 228 milliards de francs.

Se désabonner des communiqués de presse:

Veuillez écrire à presse@raiffeisen.ch si vous ne souhaitez plus recevoir nos communiqués.